

à témoigner. J'appuie un principe qui me paraît le seul capable de donner à la population canadienne le genre de programme de diffusion qu'elle mérite, tant en ce qui a trait à la radiodiffusion qu'à la télévision. Si l'opinion publique insistait sur un changement du programme administratif actuel de Radio-Canada, nous serions exposés à perdre cet organisme. Je me sens donc tenu d'expliquer pourquoi je crois que Radio-Canada est le seul organisme capable de nous donner le genre de service qui s'impose.

Il me semble qu'au cours de ce débat on n'a recommandé rien de neuf concernant l'administration de Radio-Canada. Ce que je pourrais dire ne serait donc qu'une répétition. Tant qu'on ne nous présentera pas de nouveaux arguments, j'estime que notre groupe a raison d'appuyer Radio-Canada.

Pour ceux qui ne sont pas au courant des problèmes que pose ce qu'on appelle un service unique, difficultés d'ordre technique tant du point de vue de la population que du point de vue géographique, il n'est que trop facile de formuler des critiques injustes. La plupart des critiques sont fondées sur un manque de connaissances et je pense que, si l'on possédait les renseignements nécessaires une grande partie de ces critiques seraient éliminées. Je pense que nous désirons,—et cela importe au plus haut point vu l'expansion que prend notre pays,—maintenir la régie actuellement exercée sur ce grand moyen de communication de l'heure, si puissant pour le bien et pour le mal. La télévision exerce la plus grande influence possible sur les Canadiens, surtout sur les jeunes. Vu le danger que comportent les émissions télévisées, il nous est essentiel de disposer d'une régie qui ait l'intérêt du peuple canadien à cœur.

Les doutes que j'ai pu entretenir sur l'aptitude des membres du comité à obtenir des renseignements des témoins se sont évanouis dès que j'ai participé aux travaux du comité. En réponse aux questions qui y ont été posées on a exposé très franchement et de façon détaillée l'activité de Radio-Canada. Tout le monde a dû reconnaître que l'enquête était menée avec équité. Je ne vois pas comment l'organisme régulateur que propose le parti conservateur pourrait motiver son existence d'aucune façon, s'il n'avait pas, comme on l'a donné à entendre, d'intention occulte. A l'avis de ce parti, un tel organisme n'aurait aucun motif secret.

D'après ce que j'ai constaté au comité, il ne justifierait pas son existence. En somme, on continuera de demander aux Canadiens de subventionner la radiodiffusion dans notre pays. Il s'ensuit que les seules personnes qui aient le droit de mener une enquête sur un

organisme comme la Société Radio-Canada sont les représentants élus du peuple. A mon avis, on ne pourrait trouver un groupe de gens plus justes que ceux qui représentent la population au sein de ce comité.

Comme l'a signalé l'honorable député de Rosetown-Biggar, on a démontré que le parti conservateur a appuyé les règlements que Radio-Canada applique en ce moment. Ils ont été soumis à la Chambre par le parti conservateur sous forme d'une résolution. Je me demande souvent où étaient ces champions de ce qu'on appelle la démocratie, qui parlent de la libre concurrence, avant la création de Radio-Canada. Nous savons fort bien que lorsqu'une industrie débute et qu'il y a de grands risques, dans bien des cas les intérêts privés hésitent grandement à placer leurs capitaux dans une telle aventure. Une fois qu'elle s'est révélée un succès, comme ce fut le cas de Radio-Canada, les intérêts particuliers font beaucoup de bruit, afin d'accaparer un domaine qui s'est révélé passablement lucratif.

Ils parlent de la concurrence. Je ne vois pas beaucoup de concurrence lorsqu'on demande à la population canadienne d'affecter environ \$100,000 par année au maintien de chaque poste privé de radiodiffusion qui détient un permis au pays. Il n'y a pas lieu de s'étonner que les radiodiffuseurs privés du Canada exploitent un domaine lucratif pour la bonne raison qu'ils obtiennent une grande partie de leurs émissions aux frais de la population du Canada. Leurs actes ne démontrent assurément pas qu'ils sont disposés à assurer de meilleures émissions de télévision que celles qu'on offre en ce moment. Si telle était leur intention, ils nous en feraient part.

Pour qu'il soit possible d'améliorer nos émissions de télévision ou de radio au Canada, il faudra favoriser les artistes canadiens. Je ne crois pas que les exploitants de postes de radio, au Canada, aient fait de grands efforts pour favoriser nos artistes à la satisfaction de tous. Qu'on me permette de donner lecture d'une nouvelle parue à ce sujet. C'est un passage que j'ai déjà lu mais que je veux consigner de nouveau au compte rendu:

La Société Radio-Canada assure une aide généreuse aux compositeurs canadiens en faisant exécuter leurs œuvres au cours de ses émissions; d'autre part, les postes privés de radio sont moins généreux à cet égard. C'est ce que déclarait la semaine dernière à la Commission royale sur les droits d'auteur la *Ligue canadienne des compositeurs*.

Si les postes privés de radio se proposent, comme ils le disent, de présenter de meilleures émissions que celles de Radio-Canada, ils doivent nous en donner des preuves plus convaincantes. Je désire commenter briève-